

# VILLE DE SURGÈRES EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Séance du 27 janvier 2021

Nombre de membres - en exercice : 29

- présents : 26 - votants : 28

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept janvier, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Surgères s'est assemblé, à la salle du Conseil communautaire, au siège de la CdC Aunis Sud, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Catherine DESPREZ, Maire.

Étaient présents: Madame Catherine DESPREZ, Monsieur Nicolas JOYET, Madame Pascale GRIS, Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU, Madame Marie-Joëlle LOZAC'H, Monsieur Laurent ROUFFET, Madame Sylvie PLAIRE, Monsieur Stéphane AUGÉ, Madame Frédérique RAGOT, Monsieur Dominique SIMETIERE, Madame Marie-Claude GRENON, Monsieur Arnaud PECQUEUR, Madame Marie-Laure VANDERHAEGHEN, Monsieur Philippe LACAN, Monsieur Daniel TARDET, Madame Nadine GIRARD, Monsieur Gérard FABRE, Madame Gaëlle JOURDAIN, Monsieur Alcide BORDE, Madame Émilie GIRAUD, Monsieur Kévin BAYNAUD, Madame Rozenn PETOT, Monsieur Younes BIAR, Monsieur Olivier BOURDIN, Madame Nathalie PIATTO, Monsieur Didier TOUVRON

# Secrétaire de séance :

Marie-Claude GRENON.

#### Etaient absents représentés :

Monsieur Jean-Pierre SECQ qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU. Madame Peggy NOLLET qui a donné pouvoir à Madame Frédérique RAGOT.

#### Etait absente non représentée :

Madame Élodie SUTRA.

#### Étaient également présents :

Monsieur Frédéric GABET, Directeur Général des Services, assisté de Madame Lucile COUILLAUD, Responsable du service Administration Générale et Madame Marie-Pierre BLEGER, Adjoint administratif principal de 2ème classe.

Convocation envoyée le : 21 janvier 2021 - Affichage en Mairie le : 21 janvier 2021

Madame le Maire informe l'Assemblée que suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020, prise en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il lui appartient de rendre compte des décisions qu'elle a prises. Elle soumet les Décisions du Maire suivantes, portant les références DM n° 2020-133, DM 2020-134 et DM 2020-139 à DM n° 2021-007

#### 1. commande publique

#### 1.1.19 marché à procédure adaptée

<u>DM n° 2020-147</u>: signature d'un marché pour les travaux de réfection de la scène de la salle des fêtes castel park avec la société Menuiserie OUVRARD – 17700 SURGERES, pour un montant de 20 775 € HT.

<u>DM n° 2021-006</u> : signature d'un marché de travaux pour l'amélioration de la gestion des matières de vidange en entrée de STEU de Surgères pour la mise en place de 2 cuves tampon avec l'entreprise SAUR – 17640 VAUX SUR MER, d'un montant de 120 902,20 € HT.

#### 1.1.25 avenants

<u>DM n° 2020-140</u> : signature de l'avenant n° 1 au marché de fauchage et d'élagage avec la SARL Haies'Nett – 17330 COURANT pour un montant de 220,74 € TTC.

<u>DM n° 2020-141</u> : signature de l'avenant n° 1 au marché de nettoyage du marché couvert et des abords avec la société ABER PROPRETÉ – 17430 TONNAY CHARENTE, pour un montant de 580,32 € TTC.

<u>DM n° 2021-003</u>: signature d'un accord-cadre à bons de commande pour les fournitures administratives – lots 1 et 2 pour le transfert du marché à la société LACOSTE DACTYL BUREAU & ECOLE – 84250 LE THOR, suite à la fusion des sociétés DACTYL BURO OFFICE et LACOSTE, effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 (sans incidence sur le prix du marché).

#### 1.1.28 accord cadre

<u>DM n° 2020-143</u> : accord cadre pour la fourniture et la livraison de denrées alimentaires à la cuisine centrale Municipale : De signer :

- > Un marché avec l'entreprise PRO A PRO DISTRIBUTION 82006 MONTAUBAN, pour le lot 1 « préparations déshydratées salées et sucrées » pour un montant mini annuel de 700 € HT,
- Un marché avec l'entreprise EPISAVEURS GROUPE POMONA 33610 CESTAS, pour le lot n°2 « plats cuisinées (de secours) et biscuiteries sans sucre ajouté (GEM RCN) » pour un montant mini annuel de 2 500 € HT.
- Un marché avec l'entreprise PRO A PRO DISTRIBUTION 82006 MONTAUBAN, pour le lot n° 3 « épicerie (conserves de fruits et légumes, féculents, huile, margarine, assaisonnement divers ...) » pour un montant mini de 10 500 € HT,
- Un marché avec l'entreprise ACHILLE BERTRAND SAS 85505 LES HÉRBIERS, pour le lot n° 4 « viandes fraîches (bœuf, veau, porc, agneau) » pour un montant mini annuel de 9 800 € HT,
- Un marché avec l'entreprise SDA SOCIETE DE DISTRIBUTION AVICOLE 44154 ANCENIS pour le lot n° 5 « volailles (viandes fraîches) pour un montant mini annuel de 5 250 € HT,
- Un marché avec l'entreprise SOROVISA 17200 SAINT SULPICE DE ROYAN, pour le lot n° 6 « charcuterie (produits frais) » pour un montant mini annuel de 2 500 € HT.
- Un marché avec l'entreprise PONS& PRIMEURS 17300 ROCHEFORT pour le lot n° 7 « légumes et fruits frais issus de l'agriculture biologiques ou équivalent » pour un montant mini annuel de 12 500 € HT,
- > Un marché avec l'entreprise ST JEAN PRIMEURS SARL 17470 PAILLÉ pour le lot n° 8 « produits de 5ème gamme » pour un montant mini annuel de 800 € HT,
- Un marché avec l'entreprise DS RESTAURATION SIRF 85120 LA CHATAIGNERAIE, pour le lot n° 9 « produits surgelés » pour un montant mini annuel de 15 000 € HT,
- Un marché avec l'entreprise GROUPE GMD LES DELICES DE L'OUEST 17700 SURGERES pour le lot n° 10 « produits laitiers et ovo-produits » pour un montant mini annuel de 7 700 € HT,
- Un marché avec l'entreprise SCIC MANGEONS BIO ENSEMBLE 79300 BRESSUIRE, pour le lot n° 11 « produits laitiers de fabrication artisanale issus de l'agriculture biologique ou équivalent » pour un montant mini annuel de 2 100 € HT,
- Un marché avec l'entreprise SODISUR LECLERC 17700 SURGERES pour le lot n° 12 « pain issu de l'agriculture biologique ou équivalent » pour un montant mini annuel de 5 500 € HT,
- ➤ Que la durée du présent accord cadre est de 12 mois à compter du 1er janvier 2021, renouvelable une fois par tacite reconduction, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

#### 1.4.1 autres types de contrat

<u>DM n° 2020-134</u> : signature d'un contrat pour la correction des menus scolaires avec Sandra BEAUCHARD, diététicienne – 17430 TONNAY CHARENTE pour un montant de 10.50 € par semaine.

<u>DM n° 2020-148</u> : signature d'un devis pour la maintenance du module « quotas » 3D Ouest – 22300 LANNION, pour un montant de 120 € TTC.

<u>DM n° 2021-004</u> : signature d'un contrat de maintenance des logiciels état civil et gestion de la dette avec la société JVS – MAIRISTEM – 51520 SAINT MARTIN SUR LE PRE, pour un montant de 1961,31 € par an.

#### 2 - Urbanisme

# 2.3.2 - Droit de Préemption Urbain

DM n° 2021-005 : renonciation au droit de préemption urbain :

La Ville renonce à exercer son droit de préemption urbain sur les immeubles détaillés ci-dessous :

Date de dépôt	N°	Demandeur	Propriétaire du bien	Adresse du bien	Référence cadastrale et superficie
10/12/2020	89	Maître Alcide BORDE	Eric SKLARCHIK	27 rue Gambetta 17700 SURGÈRES	AB n°431 pour 0 a 54 ca
11/12/2020	90	Maître Edith GIRARDEAU	Marie-Claude MAINGOT veuve BOUUILLAGUET	117 rue Audry de Puyravault et 3 rue des Promenades	AB n° 654 et n° 694 pour 1 a 91 ca
28/12/2020	92	Maître Rebecca BOUCHEREAUD	SCI J.T.P.	6 rue Barabin	AE n°1224 pour 29 ca
28/12/2020	93	Maître Rebecca BOUCHEREAUD	TROUSSICOT Thierry et MOREAU Jacqueline	21 rue Marguerite	AE n° 1193 pour 12 a 82 ca
28/12/2020	94	Maître Rebecca BOUCHEREAUD	SCI J.T.P.	6 rue Barabin	AE n° 1223 pour 36 ca
31/12/2020	95	Maître Rebecca BOUCHEREAUD	SCI J.T.P	4 rue du Four et 8 rue Saint Michel	AN n°196 pour 97 ca et AN n°611 pour 7 ca

#### 3. domaine et patrimoine

3.2 aliénations

#### 3.2.2 biens mobiliers

<u>DM n° 2020-149</u> : vente de vieilles tribunes en inox à la société Rachète Fourni Négoce – 17870 LOIRE LES MARAIS, pour un montant de 2 145 €.

#### 7. Finances locales

7.5 Subventions

#### 7.5.1 Sollicitées par les collectivités

<u>DM n° 2020-146</u>: Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'exercice 2021 - l'école de peinture, d'Hélène FM, locaux associatifs au 4 avenue st pierre, journal l'hebdo, service santé scolaire, salle Gambetta, demeure du régisseur, maison Ronsard, parking de la salle du lavoir – demande de subvention auprès de la préfecture - priorité n°3:

Considérant l'inscription aux budgets 2020-2021 du montant des travaux relatifs à l'objet précité, de l'école de peinture pour 2 590,97 € HT, d'Hélène FM pour 2 616,50 € HT, locaux associatifs au 4 avenue St Pierre pour 1 074,72 € HT, journal l'Hebdo pour 718,53 € HT, service santé scolaire pour 1 398,53 € HT, Salle Gambetta pour 1 411,60 € HT, Demeure du Régisseur pour 7 606,96 € HT, Maison Ronsard pour 508,95 € HT, parking de la salle du Lavoir pour 22 577,92 € HT :

de demander une subvention de 16 201,87 € correspondant à 40 % du montant HT au titre de la DETR, des travaux pour la mise en accessibilité des bâtiments recevant du public dont le plan de financement est le suivant :

Plan de financement prévisionnel						
Financeurs	Sollicité ou acquis	Base subventionnable	Montant HT	Taux intervention		
DETR	Sollicité	40 504,68 €	16 201,87 €	40%		
Sous-total			16 201,87 €	40%		
Autofinancement			24 302,81 €	60%		
Coût HT			40 504,68 €			

<u>DM n° 2021-007</u> : demande d'aide exceptionnelle à l'investissement – construction d'une structure d'accueil sans hébergement pour mineurs par la ville de Surgères – demande de subvention auprès du département 17 :

de demander une subvention de 248 483,75 € correspondant à 14,95 % du montant HT de l'opération au titre d'une subvention exceptionnelle auprès du Département de la Charente-Maritime, dont le plan de financement est le suivant :

Plan de financement prévisionnel						
Financeurs	Sollicité ou acquis	Base subventionnable	Montant HT	Taux intervention		
DETR: 6.2 Pette enfance, centre de loisirs, hébergements	sollicité en 2021	1 661 612,50 €	332 322,50 €	20,00%		
FSIPL Autre subvention Etat (a						
Fonds européens: Opération 741 : Développement des services de base pour la population rurale	sollicité en 2020	1 475 000,00 €	500 000,00 €	33,90%		
Département 17	sollicité en 2021	1 661 612,50 €	248 483,75 €	14,95%		
Conseil régional						
Autres (à préciser): CAF	obtenu en 2020	1 661 612,50 €	248 483,75 €	14,95%		
Sous-total			1 329 290,00 €			
Autofinancement			332 322,50 €	20,00%		
Coût HT	19000		1 661 612,50 €	100,00%		

#### 8. Domaine et compétences par thème

#### 8.1 Enseignement

# 8.6.1 Emploi – formation professionnelle

<u>DM n° 2021-001</u> : signature de la convention avec la S.FOR – 17300 TONNAY CHARENTE pour assurer une session de recyclage « Sauveteur Secouriste du Travail » le 7 décembre 2020, pour 135 € net.

#### 8.7.1 Transports

<u>DM n° 2020-133</u> : demande de subvention pour la désinfection dans les transports routiers de voyageurs suite à la pandémie de COVID-19 auprès de la région Nouvelle-Aquitaine pour un montant de 915.60 €.

#### 9. Autres domaines de compétences

#### 9.1 autres domaines de compétences des communes

<u>DM n° 2020-139</u> : signature d'un contrat de bail de petite parcelle pour l'exploitation de la parcelle située au lieu-dit « papineaux du couchant » cadastrée ZE n° 231 avec Monsieur Daniel BEUGNON – 17700 SURGERES. La mise à disposition est consentie movennant un loyer annuel de 106 €, actualisable chaque année à partir de la 2<sup>ème</sup> année.

<u>DM n° 2020-142</u> : acceptation du remboursement proposé par le Crédit Mutuel, compagnie d'assurance du tiers identifié, pour un montant de 510,84 € pour un véhicule volé et incendié.

<u>DM n° 2020-150</u> : signature d'un contrat de bail à commodat pour l'exploitation de la parcelle située au lieu-dit « La jaumelerie » sur la commune de Saint Saturnin du Bois cadastré ZA 35 avec Monsieur Olivier DAVID. La mise à disposition est consentie à titre gratuit.

<u>DM n° 2021-002</u>: signature d'un contrat concernant les prélèvements d'échantillons à la cuisine Centrale et dans les cantines satellites avec l'association centrale des laiteries coopératives de Charentes et du Poitou– 17700 SURGERES, pour un montant de 171,90 € HT.

2021.01.02 - Convention de partenariat entre la Fondation du Patrimoine et la commune de Surgères : sujet retiré.

2021.02.01 - Budget primitif 2021 - Principal et annexes : délibérations adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Budget principal : budget équilibré en recettes et en dépenses :

Section fonctionnement : 282.007,00 €
 Section investissement : 3.201.440,00 €.

## Marché couvert : budget équilibré en recettes et en dépenses :

Section fonctionnement : 83.590,00 €
 Section investissement : 38.790,00 €

# Lotissement « Le Pérot » : budget équilibré en recettes et en dépenses :

Section fonctionnement : 667.080,00 €
 Section investissement : 538.000,00 €

#### Lotissement « Le Pérot 2 » : budget équilibré en recettes et en dépenses :

Section fonctionnement : 171.520 €
 Section investissement : 171.000 €

### Budget Assainissement : budget équilibré en recettes et en dépenses :

Section exploitation : 272.930,00 €
 Section investissement : 605.600,00 €

### Budget Camping de la Gères : budget équilibré en recettes et en dépenses :

Section exploitation : 11.090,00 €
 Section investissement : 5.170,00 €

# <u>2021.02.02 - Attributions de subvention intégrées dans le budget primitif 2021</u> : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

	Pour mémoire subventions attribuées en 2020	Montant subvention 2021
Associations S	portives	
Amicale Motocycliste de Surgères	600,00	600,00
Les Archers d'Hélène	700,00	700,00
Boxing Club Surgérien	450,00	450,00
Club Pongiste Surgérien	400,00	
Canton Aunis Football Club	4 000,00	4 000,00
Hobby Club Canin	250,00	
Judo Club Surgérien	800,00	800,00
Karaté Club Surgérien	600,00	600,00
1000 Pattes	50,00	50,00
Rallye La Rochelle	0,00	1 500,00
S.C.S Athlétisme	300,00	300,00
S.C.S Basket Ball	300,00	300,00
S.C.S Hand Ball	3 200,00	3 500,00
S.C.S Natation	300,00	300,00
S.C.S Plongée	400,00	400,00
S.C.S Rugby	16 500,00	16 500,00
S.C.S Rugby - Subvention exceptionnelle	5 000,00	5 000,00
SCS Tennis	1 500,00	1 500,00
S.C.S Volley Ball	50,00	50,00
Sabots d'Hélène	50,00	50,00
Surgères Escrime	700,00	600,00
Union des Cyclos Surgériens	100,00	100,00
Aïkido	100,00	
Club escalade Surgères	300,00	400,00
Eveil en marche 17	50,00	

Aunis Sud Triathlon	200,00	200,00	
Taekwondo Club de la Plaine d'Aunis	100,00	100,00	
CSPAR (Patins à roulettes)	200,00	300,00	
TOTAL ASSOCIATIONS SPORTIVES	37 200,00	38 300,00	
Associations Je	unesse		
Centre de loisirs "Les jolis mômes"	8 000,00	8 000,00	
Scouts de France	400,00	400,00	
TOTAL ASSOC JEUNESSE	8 400,00	8 400,00	
Associations Cu	lturelles		
Académie des cuivres	4 000,00	4 000,00	
Art et Création	1 500,00	1 500,00	
Chorale St Benoist	300,00	600,00	
Chorale St Benoist - Orgue en Vogue	750,00	750,00	
Echiquier Surgérien	1 500,00	1 500,00	
Aunis Scrabble	572,00		
Et Vie Danse	400,00	400,00	
S.S.N.H.S.	500,00	500,00	
Surgères Histoire et Patrimoine	150,00	150,00	
Chœur de l'Aunis	300,00	300,00	
Symposium de sculpture (Co-Temporaire)	2 000,00	2 000,00	
En Avant Première	1 000,00	1 500,00	
Surgères en Scène	30 000,00	25 000,00	
Music Art Diffusion - Festival Sérénade	10 000,00	13 000,00	
Compagnie Théâtre Manuscrit	150,00		
TOTAL ASSOCIATIONS CULTURELLES	53 122,00	51 200,00	
Associations Action			
Avenir Surgérien (Aînés ruraux)	300,00	300,00	
A.D.M.R. (Aide à Domicile en Milieu Rural)	7 200,00	7 200,00	
Alcool Assistance - Croix d' Or	180,00	180,00	
Donneurs de Sang Bénévoles + gratuité salle	150,00	400.00	
Surgères Accueille	400,00	400,00	
Association Tiers Monde Surgères	150,00	150,00	
OFAS	53 000,00	53 000,00 100,00	
RAVENALA 17 CAC (animateur de prévention)	3 200,00	100,00	
TOTAL ASSOC ACTION SOCIALE	64 580,00	71 580,00	
TOTAL ASSOCIACTION SOCIALE	04 000,00	7 1 300,00	
Associations Pat	riotiques		
Associations Patriotiques	200,00	200,00	
F.N.A.C.A.	200,00	200,00	
Comité du souvenir Français de Surgères	0,00	150,00	
		450.00	
Médaillés militaires	150,00	150,00	

Libellés	Pour mémoire subventions attribuées en 2020	Montant subvention 2021
Associations Diverses		
A.C.C.A. (Ass Comm Chasse Agréée)	800,00	800,00
Amicale Corps Sapeurs Pompiers	625,00	
Radio Surgères dite Hélène FM	2 250,00	2 250,00
Comité de jumelage	1 000,00	
Compagnons du Tour de France	350,00	350,00
Association des Amateurs de l'Amiga en Aunis (4A)	150,00	150,00
C.O.S. Subvention de fonctionnement	28 000,00	29 000,00
Nature Environnement 17	3 000,00	500,00
UACIS (Installation Commerces)	1 350,00	3 600,00
	Photographe 1 125,00	
	Cordonnier	
TOTAL ASSOC. DIVERSES LOCALES	38 650,00	36 650,00
Collège - Divers voyages	0,00	1 000,00
Collège - Helen'Circusprojet PEAC	340,00	
Collège - Section Cadet sapeur Pompier	400,00	
Ass sportive Collège H. de Fonsèque	200,00	200,00
Ass sportive du L.P.	200,00	200,00
Coopérative Scolaire de l'Ecole Perrault	1 000,00	1 000,00
Coopérative Scolaire de l'Ecole Ronsard	1 000,00	1 000,00
Coopérative Scolaire de l'Ecole Jules Ferry	1 500,00	1 500,00
Coopérative Scolaire de l'Ecole Jean Jaurès	1 500,00	1 500,00
Collège Jeanne d'Arc	800,00	800,00
Ecole Jeanne d'Arc		100.55
ENILIA (Projets d'Initiative et de Communication : PIC)	0,00	400,00
Prévention Routière	150,00	150,00
Chambre des Métiers de Charente-Maritime	656,00	
Chambre des Métiers des Deux-Sèvres	41,00	
Chambre des Métiers Vienne	41,00	10165
MFR St Denis du Pin	0,00	164,00
MFR St Germain de Marencennes	328,00	
MFR de Cravans	41,00	
TOTAL ACTION EDUCATIVE	8 197,00	7 914,00
Total des subventions affectées	210 699,00	214 744,00
Crédits non affectés		12 256,00
TOTAL	210 699,00	227 000,00

<u>2021.03.01 - Autorisation de signer la charte de confidentialité sur les données issues du réseau Obépine</u> : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

La SAUR a sollicité l'avis de la Ville de Surgères pour que la station d'épuration de Surgères fasse partie d'un réseau de stations sentinelles constitué de 150 stations d'épurations au niveau national dénommé « réseau OBEPINE » (OBservatoire EPIdémiologique daNs les Eaux usées), créé par des organismes de recherche académique.

Obépine a reçu pour mission de déployer un « Réseau Sentinelles » national, ceci afin de recueillir les données de charge virale SARS-CoV2 dans les eaux usées de ces 150 stations et analyser ces données dans le cadre d'un suivi épidémiologique intégré, local et national. Cette opération a un coût neutre pour la commune.

La communication et l'utilisation des résultats étant un point sensible, la plateforme OBEPINE a établi une charte qui définit le cadre de la communication et de l'utilisation des données.

## 2021.03.02 - Convention de servitudes avec le délégataire du service public de l'assainissement collectif et Monsieur Jean-Dominique PAILLER, propriétaire, pour établir à demeure une canalisation d'eau usée souterraine ainsi que ses accessoires sur la parcelle ZD n° 124 sise au lieu -dit « La Combe » : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Par délibération du 16 décembre 2020, le Conseil Municipal a approuvé la modification du plan de zonage d'assainissement des eaux usées de la Commune de Surgères afin de le mettre en cohérence avec le PLUiH de la Communauté de Communes Aunis Sud.

Ainsi, il convient de desservir la zone d'activités de La Combe en assainissement collectif, comme prévu dans le zonage d'assainissement.

La Ville envisage de suivre la canalisation d'eau potable existante, car des fourreaux d'attente enterrés avaient été prévus à l'époque de sa mise en place afin de traverser la voie ferrée et sans perturber le trafic ferroviaire.

Cependant, la canalisation, propriété de la Ville de Surgères, passera sur la parcelle ZD n° 124 sise au lieu-dit « La Combe », qui appartient à Monsieur Jean-Dominique PAILLER. Le conseil municipal autorise donc le Maire à signer la convention de servitudes avec le propriétaire de la parcelle.

# 2021.03.03 - Acquisition d'une partie de la parcelle apparentant à Madame Marie-France SIMONNEAU sise Fief Barabin cadastrée ZR n° 206 p : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

La Ville a soumis au Département de la Charente-Maritime un projet de cheminement doux entre la gare de Surgères et l'ENILIA-ENSMIC

Or, le Département estime que la Ville doit sécuriser le cheminement au droit du carrefour situé sur la RD 939 au niveau de l'école sur la parcelle ZR n° 206.

Le Conseil municipal autorise l'achat d'une partie de la parcelle ZR n° 206 et autorise Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié qui en découlera.

# <u>2021.03.04 - Vente de la maison sise 13 rue Pépinière et cadastrée AC n° 81 et AC n° 83</u> : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Monsieur Martin MERCIER se porte acquéreur de la maison sise 13 rue Pépinière pour la somme de 97 900€ frais d'agence inclus (d'un montant de 7 900 €).

2021.03.05 - Vente de terrains rue Antoine de Saint-Exupéry (lots 3, 4, 6, 7 et 8, 9, 10, 11, 13, 15 et 16 du lotissement communal Le Pérot) : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Acquéreur	N° lot	Superficie en m²	Montant en € HT
M. Patrick MUSSEAU	3	410	31 775
M. Claude SUUN	4	409	31 697,50
M. et Mme Laurent RICOUSSE	6	411	31 852,50
M. et Mme Francis GALLAND	7 et 8	392 et 408	62 000
Mme Marjory MAGNIEN	9	441	34 177,50
Mme Christelle RENOU	10	341	26 427,50
Mme Corinne BOUTIER	11	341	26 427,50
Mme Elena JIMENEZ CONTRERAS	13	371	28 752,50
Mme Sabine PROUPAIN	15	371	28 752,50

M.	et	Mme	Romain	16	392	30 380
SAR	RAUD					

<u>2021.03.06 - Acquisition de terrains situés derrière l'école Jean Jaurès et appartenant à l'Association Centrale des Laiteries Coopératives des Charentes et du Poitou au profit de la commune de Surgères – Rectificatif</u> : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

#### La Ville s'engage :

- > à édifier une clôture en limite séparative à ses frais, dans les plus brefs délais,
- ➢ à interdire le stationnement au droit et sur la parcelle AE n° 750, puisque le terrain sera le futur accès réservé au Service Départemental d'Incendie et de Secours tant pour l'école Jean Jaurès que pour le centre de loisirs.

<u>2021.04.01 - Autorisation de déposer et de signer les autorisations d'urbanisme et les autorisations de travaux relatives aux travaux sur les bâtiments communaux prévus en 2021 : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.</u>

Le conseil municipal autorise le Maire à signer les demandes pour les travaux suivants :

- > Travaux de mise aux normes accessibilité (bâtiment 16 rue de la Binetterie, Salle Poupel, club de boules, école de peinture, école Jules Ferry, école Jean Jaurès, Demeure du Régisseur, salle Gambetta),
- > Travaux d'aménagement à l'intérieur de divers bâtiments nécessitant le dépôt d'une autorisation de travaux (réfection des sanitaires de la Mairie, réfection du logement à l'Aumônerie Saint-Gilles en vu de réaliser une halte jacquaire, aménagement d'un bureau pour la responsable de la cuisine centrale),
- > Travaux de remplacement de menuiseries extérieures (école Ronsard, halte jacquaire),
- > Travaux de réfection d'enduit, rénovation sur façades extérieures (façade de L'Hebdo, mur Scout de France côté rue Ronsard).
- > Pose de signalétique dans le cadre de travaux de mise aux normes accessibilité,
- Travaux de réhabilitation du CTM.

2021.05.01 - Mise à jour du tableau des effectifs : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Les modifications à apporter sont les suivantes :

#### Supprimer:

- > 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2è classe à temps complet laissé vacant par un agent ayant demandé mutation auprès d'une autre collectivité,
- 2 emplois d'adjoints administratifs à temps complet
- > 1 emploi d'assistant de conservation à temps complet;
- 1 emploi de brigadier-chef principal à temps complet;
- > 1 emploi d'ATSEM principal de 1ère classe à temps non complet de 32.65/35ème, laissé vacant par un agent ayant fait valoir ses droits à retraite,
- 1 emploi d'ingénieur territorial à temps complet;
- > 1 emploi de technicien principal de 1ère classe à temps complet;
- > 1 emploi de technicien territorial à temps complet laissé vacant par un agent ayant bénéficié d'un avancement de grade.

# Déclarer vacant les emplois suivants :

- > 2 emplois de Technicien principal de 2e classe laissés vacants par deux agents ayant demandé une disponibilité pour convenances personnelles
- > 1 Adjoint technique principal de 2e classe à temps non complet de 31.55/35ème laissé vacant par un agent ayant intégré le cadre d'emploi des ATSEM dans la filière sociale par intégration directe
- > 1 Adjoint technique à temps non complet de 28/35ème laissé vacant par un agent ayant bénéficié d'une augmentation de son temps de travail
- > 1 Adjoint technique à temps non complet de 31,5/35ème laissé vacant par un agent ayant demandé une disponibilité pour convenances personnelles

<u>2021.07.01 - Restauration scolaire – Tarifs adultes et enseignants pour l'année 2021</u> : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

- > 4,76 € pour les enseignants dont l'indice de traitement est supérieur à 480,
- > 3,47 € pour les enseignants dont l'indice de traitement est inférieur à 480,
- > 3,47 € pour les AVS, AESH et les stagiaires de la cuisine centrale et des écoles de la ville,

# 2021.13.01 - Occupation du bâtiment 96 rue Audry de Puyravault – Remise exceptionnelle du loyer suite à la crise sanitaire liée au coronavirus : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Grand Café, qui occupe un bâtiment appartenant à la Commune, est de nouveau impacté par la crise sanitaire liée à la pandémie du coronavirus. Le Conseil a voté une exonération des loyers (sur la partie commerciale) pendant la fermeture de l'établissement. Si la réouverture intervenait en cours de mois, le calcul se ferait au prorata des jours autorisés.

#### 17 - QUESTIONS DIVERSES (ces questions ne feront pas l'objet d'un vote par le conseil municipal).

### 2021.17.01 Présentation des Lignes Directrices de Gestion.

Les lignes directrices de gestion visent à :

- Déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines,
- > Fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,
- Favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

#### 2021.17.02 Lancement de la procédure de reprise de concessions au cimetière Saint-Gilles.

Cette procédure va concerner 63 concessions présentes dans le carré n° 1 du cimetière Saint-Gilles.

Madame le Maire lève la séance du conseil municipal à 21h35.

Surgères, le 3 février 2021 Pour le Maire et par délégation, Le 1<sup>er</sup> Adjoint

Nicolas JOY